

221C2123
FR0012757854-FS0628

18 août 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SPIE SA

(Euronext Paris)

Complément à D&I 221C1918 du 29 juillet 2021

Par courrier reçu le 18 août 2021, la société Amundi Asset Management¹ (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris) agissant pour le compte du FCPE Spie for you² dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 26 juillet 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société SPIE SA et détenir, pour le compte dudit FCPE, 8 358 599 actions SPIE SA représentant 14 402 518 droits de vote, soit 5,22% du capital et 8,06% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte du transfert de la gestion du FCPE Spie for you de la société BNP Paribas Asset Management à la société Amundi Asset Management.

En outre, la société Amundi Asset Management, agissant pour le compte du FCPE Spie for you dont elle assure la gestion, a précisé détenir pour le compte dudit FCPE, au 17 août 2021, 8 333 499 actions SPIE SA représentant 14 399 271 droits de vote, soit 5,20% du capital et 8,05% des droits de vote de cette société³.

¹ Contrôlée par Amundi. Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. La société anonyme Société Générale Gestion agit en toute indépendance vis-à-vis du groupe Crédit Agricole dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² FCPE régi par l'article L. 214-165 du code monétaire et financier. Les droits de vote attachés aux actions comprises dans le FCPE sont exercés, en application du règlement du fonds, par le conseil de surveillance dudit FCPE.

³ Sur la base d'un capital composé de 160 139 776 actions représentant 178 769 707 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.